



Extrait du registre des délibérations
Comité Syndical du PETR Pays de Morlaix
Séance du Jeudi 07 juillet 2022

SESSION ORDINAIRE

Date de la convocation :

1er juillet 2022

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice : 16

Présents : 09

Votants : 09

Présidence de séance

Henri BILLON

Secrétaire de séance

Bernard FLOCH

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni salle du Triskell à GUICLAN sous la Présidence de Monsieur Henri BILLON

PRÉSENTS :

Morlaix communauté : Christophe MICHEAU, Nicole SEGALEN-HAMON, Guy PENNEC, Solange CREIGNOU.

Communauté de communes du Pays Landivisiau : Henri BILLON, Gilbert MIOSSEC, Robert BODIGUEL.

Haut-Léon communauté : Bernard FLOCH, Gérard DANIELOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSÉS :

Morlaix communauté : Jean-Paul VERMOT, Julien KERGUILLEC, Anne-Catherine LUCAS, Bernadette AUFFRET.

Communauté de communes du Pays Landivisiau : Marie-Claire HÉNAFF, Laurence CLAISSE.

Haut-Léon communauté : Jacques EDERN, Aline CHEVAUCHER .

Séance du Comité syndical du PETR Pays de Morlaix du 07 juillet 2022

OBJET	MAISON SPORT ET SANTÉ
ACTE	CS-2022-04-N26
RAPPORTEUR (S)	BERNARD FLOCH

La création des « Maison Sport Santé », projets portés conjointement par le ministère des Sports et le ministère de des Solidarités et de la Santé, sont des structures identifiées au niveau national avec pour mission de lutter contre la sédentarité et la prévention des maladies chroniques par la promotion de l'activité physique adaptée.

Afin de poursuivre sur cette lancée plusieurs axes ont été identifiés :

- Le recrutement d'un éducateur en activité physique adaptée santé (APA-S) avec un temps Ville-Hôpital
 - o A - Mi-temps sur le CHPM au sein de la maison sport santé
 - Réalisation de bilans fonctionnels, suivis de patients.
 - Coordination des différents projets « sport santé » au sein du CHPM
 - o B - Mi-temps au sein du territoire des Pays de Morlaix
 - Cartographie de l'offre sport santé sur le territoire
 - Réalisation de séances « d'initiation » à l'activité physique au plus proche des patients et itinérantes sur le territoire dans une logique « d'aller vers »
 - Participation - avec les partenaires locaux – au développement des projets « sport santé » sur le territoire
- La création d'un lieu d'accueil des patients hors de l'Hôpital, pour sortir les patients de la structure hospitalière, dans une logique d'inclusion
- Le développement du sport santé avec l'accès à des équipements sportifs sur le territoire

Pour permettre le développement de ces différents axes, le CHPM propose au Pays de Morlaix de participer au financement de la moitié du poste d'APA sur les missions visées ci-dessus au - B - (Mi-temps au sein du territoire des Pays de Morlaix).

L'aide demandée pour le soutien au recrutement d'un éducateur sportif effectif depuis le 1er avril et les frais de structures associés s'élève à 25 000 euros sur un total de 56 900 euros de coûts d'opération pour une année.

Après avoir entendu le rapport de M. Bernard FLOCH, Élu référent,
 Considérant l'ensemble du dossier présenté ;

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à la majorité,

- **DONNE** un avis favorable pour l'accompagnement financier de la maison sport santé à hauteur de 25 000 EUROS pour une année ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à mener les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération ;
- **EXPRIME** son inquiétude face aux demandes croissantes de prise en charge par les collectivités locales d'interventions qui résultent des orientations prises par l'État ;

Votants	09
Pour	07
Contre	00
Abstention	02

Fait à Morlaix, le 07 juillet 2022
 Le Vice-président




Henri BILLON